

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 10 septembre 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 06.

2018-09-111

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-112

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2018

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 622 433 \$** soit 82 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2018 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2018

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 915 524 \$** soit 87,6 % sur un global de 3 326 754 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2017 (solde) 46 519 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 5 760 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 401 664 \$**, soit 56 % du budget, réparties ainsi :

Administration	66 %	Urbanisme	57 %
Sécurité publique	76 %	Loisirs et culture	71 %
Transport	79 %	Frais de financement	38 %
Hygiène du milieu	44 %	CMM	94 %

Les dépenses d'investissement en 2018 s'établissent à **83 637 \$**.

2018-09-113

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 août 2018 au montant de 145 150,35 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 145 150,35 \$ pour le mois d'août 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-114

CAISSE DESJARDINS – MARGE DE CRÉDIT D'EXPLOITATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire mettre en place une marge de crédit d'exploitation afin de subvenir à ses besoins financiers temporaires en temps et lieu ;

CONSIDÉRANT l'offre d'une marge de crédit d'exploitation de 800 000 \$ de la Caisse Desjardins de Châteauguay ;

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Autorise que le maire ou le directeur général, ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

2018-09-115

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-482 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 503 500 \$

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2018-482 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec présentation et dispense de lecture du règlement a dûment été donné le 13 août 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2018-482 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 503 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

2018-09-116

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 637, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 12 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-02-024, entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une construction neuve sise au 637, chemin du Lac-Saint-Louis avec quelques conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a fait une demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le retrait de la condition exigeant l'ajout d'une structure en bois (2 colonnes, une supportant le porte-à-faux et l'autre près de la porte d'entrée) pour le bâtiment principal sis au 637, chemin du Lac-Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le retrait de la condition exigeant l'ajout d'une structure en bois (2 colonnes, une supportant le porte-à-faux et l'autre près de la porte d'entrée) pour le bâtiment principal sis au 637, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-117

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 6, RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 2 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les rénovations extérieures (modification du revêtement de la toiture et du revêtement extérieur des murs, ajout de persiennes et réduction de la superficie de la toiture de la galerie avant) du bâtiment principal de la propriété sise au 6, rue de la Gare, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-118

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 125, RUE ASSELIN

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 9 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les rénovations extérieures (changement du revêtement extérieur des murs, remplacement des portes et fenêtres) du bâtiment principal de la propriété sise au 125, rue Asselin, en la Ville de Léry,

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2018-09-119

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES RUES – SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par invitation auprès de cinq entrepreneurs pour l'entretien d'hiver des rues de la municipalité, saison 2018-2019, et qu'un soumissionnaire a déposé une proposition dans les délais, à savoir :

NOM

2018-2019

9369-2309 Québec Inc. (Services Luc)

74 600 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que celle de la compagnie Services Luc s'avère être conforme aux documents de soumissions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge le contrat relatif à l'entretien d'hiver des rues pour la saison 2018-2019 à la compagnie 9369-2309 Québec Inc. (Services Luc) au montant de 74 600 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission déposée le 6 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-120

HÔTEL DE VILLE – REVÊTEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire rajeunir et améliorer le revêtement extérieur de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise à cette fin par Revêtement SH Solution le 6 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Revêtement SH Solution afin de rajeunir et améliorer le revêtement extérieur de l'hôtel de ville au coût de 18 900 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise le paiement des coûts nets des taxes à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements égaux annuels à partir de 2019.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-121

HÔTEL DE VILLE – PEINTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire rafraichir la peinture extérieure de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise à cette fin par 9360-7141 Québec Inc. (MZ Peinture) le 19 avril 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de 9360-7141 Québec Inc. (MZ Peinture) afin de peindre l'extérieur de l'hôtel de ville au coût de 6 550 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise le paiement des coûts nets des taxes à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements égaux annuels à partir de 2019.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2018-09-122

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LÉRY POUR LA SAUVEGARDE DES MONARQUES

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE des scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de sciences citoyennes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- S'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.
- Signe l'engagement pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 août 2018, il y a eu discussions sur le dossier de recyclage (problème mondial et problème avec le contracteur).

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le mardi 9 octobre 2018.

Compte de taxes municipales 2018 – La troisième échéance était le mardi 4 septembre 2018.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 1^{er} mai 2018 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 6 novembre 2018 (exception 16 octobre 2018).

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service débutera le 22 septembre 2018 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs en papier seront ramassés et ils sont disponibles à l'hôtel de ville ou en magasin. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 5 \$ pour 10 sacs.

Le Festi-Léry Soirée Rock n' Roll de la Ville de Léry a eu lieu le samedi 18 août 2018 au Club Nautique Woodlands. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les participants.

La collecte de sang des Léryverains a eu lieu le mercredi 5 septembre 2018 en la Salle Adolphe-Leduc à l'hôtel de ville. La Ville de Léry désire remercier Héma-Québec, les bénévoles ainsi que les 56 donateurs.

Un rallye de vélos pour les jeunes a eu lieu le samedi 8 septembre 2018. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les 48 jeunes participants.

Ligue de Balle molle de Léry - La saison se termine avec un tournoi amical le samedi 15 septembre 2018.

Une exposition de voitures anciennes, modifiées et hot rods aura lieu le samedi 22 septembre 2018 au Parc Asselin de 10 heures à 16 heures. Si pluie, l'évènement est remis au lendemain.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 6 octobre 2018. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Éric Pinard remercie tous les donateurs qui ont participé à la collecte de sang des Léryverains.

M. le conseiller Paul Leclaire mentionne que l'AVEQ (Association des véhicules électriques du Québec) ne pourra être présente lors de l'exposition de voitures le samedi 22 septembre 2018 et qu'il est en recherche d'une solution afin de quand même promouvoir les véhicules électriques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur l'abattage d'un arbre, les résidences toujours non branchées aux réseaux d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I, le rehaussement de la capacité des étangs aérés, le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, la possibilité d'obtenir une borne de recharge électrique, le contrat relatif à l'entretien d'hiver des rues pour la saison 2018-2019, la poursuite de Sintra dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, la poursuite dans le cadre du boisé métropolitain Châteauguay-Léry, les détails concernant le dépôt d'une pétition par huissier avant l'ouverture de la séance ordinaire ainsi que sur le circuit de transport local de la Ville de Beauharnois qui emprunte le Croissant Theoret.

2018-09-123

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil, appuyé par M. le conseiller Éric Pinard, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 11.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER